

VARIETES.

LES X COMMANDEMENTS DE LA PRESSE. (A un mécontent.) On lit dans le Courrier d'Outouais les commandements que voici :

- Primo, ta lettre affranchiras D'Ottawa ou département. Le port en sus ajouteras Pour l'étranger c'est important. Tes manuscrits on brûlera Sans lire impitoyablement. La dernière bande enverras Au jour du renouvellement. Ton numéro tu recevras Sans te plaindre inexactement. En opinions ne varieras Qu'avec le Courrier seulement. A ta fille le permettra Pour lui former le jugement. Du feuilleton tu trouveras La suite au réabonnement. Les mêmes faits divers liras, Avec le même étonnement. Enfin, idiot, tu t'en iras Au paradis directement.

Le général D... dans un cercle où se trouvait M. de Talleyrand, parlait de diverses personnes qu'il qualifiait de pékins. —Pardon, général, lui dit le prince, qu'appellez-vous pékins? —Nous autres nous appelons pékin tout ce qui n'est pas militaire. —Ah! fort bien, tout comme nous, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil.

Les fournisseurs des armées n'avaient pas, sous Napoléon Ier, un grand renom de probité. L'un d'eux, assez mal famé, s'appelait VOLLANT. —Singulier nom pour un fournisseur! lui dit l'Empereur. —Ah! sire, remarquez qu'à mon nom il y a deux L. —Mais, mon ami, avec deux ailes on ne vole que mieux.

M. de Chaulnes avait fait peindre sa femme en Hébé; il ne savait comment se faire peindre pour faire pendant. Mademoiselle Quinaut, à qui il conta son embarras, lui dit : —Faites-vous peindre en hébété.

M. Mauguin était à la tribune et prononçait un long discours, lorsqu'il en vint à cette phrase : " Et c'est une chose de quelque importance que le siège d'Hérat." La Chambre entendit le siège des rats, et il y eut un éclat de rire universel. M. FULCHRON —Le siège des rats a excité les souris de la Chambre. M. HÉBERT.—Qu'en pense le shah? M. DE BELLEME.—Le shah les surveille; il a l'œil perçant.

Alors qu'il n'était que colonel, le général... Boum, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Solferino, annonça l'intention de lever toutes les punitions dans le corps qu'il commandait...

Un grenadier avait à faire quinze jours de prison... —Comment as-tu mérité ce châtement exemplaire? interrogea l'officier supérieur. —Dame! mon colonel, je me suis absenté illégalement.

—Pourquoi cela? —Ma mère était à l'agonie. Je voulais la revoir une dernière fois. J'ai demandé une permission; on me l'a refusée: alors je suis parti quand même.

Le colonel réfléchit un instant... Puis, brusquement : —Est-elle morte, ta mère? —Non, Dieu merci! mon colonel. Je l'ai embrassée; elle est sauvée.... —Eh bien! tu vois bien, imbécile, qu'on avait eu raison de te refuser la permission.

Un petit catéchisme humoristique composé par Folding :

- Qu'est-ce qu'un patriote? —C'est un homme qui veut une place. —Qu'est-ce que la politique? —L'art d'obtenir cette place. —Qu'est-ce que la science? —L'art de connaître les défauts d'autrui. —Qu'est-ce que la vertu? —Un bon sujet de conversation. Enfin, comme bouquet : —Qu'est-ce que l'esprit? —Un moyen d'obtenir ce que les autres désirent et de se faire détester.

—Pour finir, une jolie répartie du Père Monsabré. Il passait sur le boulevard Saint-Michel en habit de dominicain. Un petit crevé l'aborde et d'un ton sépulcral : —Frère, dit-il, il faut mourir! —Mourir! reprend le père,—ou crever; vous savez, ça dépend de la bête.

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES

ET LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES.

Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES.

La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHERES.

LAZARUS, MORRIS & CIE., 295, rue Notre-Dame (Étage supérieure) Montréal, 12 Mai, 1870. 19p

CAMPBRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS

A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSARE DE LA CITE

Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

E POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND DE COELES DE TOUTES SORTES.

65, RUE ST. JOSEPH. (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL.

Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fourneaux de Poches, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.

PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

526, RUE CRAIG.

Le plus bel assortiment de Réfrigérateurs, à \$10 et au-dessus, avec un système de ventilation combiné et un système de désinfection et autres améliorations.

MEILLEUR et Cie., 526, rue Craig.

POELES DE CUISINE de \$5 et au-dessus, pour bois et charbon.

Ustensils de cuisine étamés et émaillés.

MEILLEUR et Cie., 526, rue Craig.

COUCHETTES EN FER avec sommiers à ressorts (Patente de Tucker.)

MEILLEUR et Cie., 526, rue Craig.

BARATTES au Beurre et REFRIGERATEURS pour faire la crème glacée.

MEILLEUR et Cie., 526, rue Craig.

4 mai. 18z

GEORGÉ YON,

PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241.—Rue Saint Laurent,—241, MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS

Constructeur de Fournaises à Air Chaud

POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin.

4 mai. 18z

NICODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 281, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Montréal, 4 mai 1870. 18z

ETABLIS EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom,

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES,

Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

M. A. BELANGER

ÉBÉNISTE,

VIENT DE TRANSPORTER

SON MAGASIN AU

No. 276

RUE NOTRE-DAME.

4me PORTE DE MM. H & H. McRill. Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher

DE TOUTES FORMES ET DE TOUS PRIX. Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se procurer ailleurs. 15l

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT. Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 15h

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc.

88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES



PROCLAMATION.

[L. S.] JOHN YOUNG.

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION.

John A. Macdonald, ATTENDU que dans et par Procureur Gén. un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que, le depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappés avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent cinquante-huit, et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront ci-après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdits, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est-à-dire: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centins.—le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centins.—les dimes du poids de trente-huit grains et quatre-dixièmes de grain à huit centins et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centins.

Du contenu des présentes Nos feaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à celles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoins Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Barronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.

JAMES GOULDEN, 21z Montréal, 26 mai 1870.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 6 Mai, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

ACTE DE FAILLITE DE 1869. CANADA, Province de Québec, District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de THOMAS A. HAINES, de la Cité de Montréal, et ALFRED HAINES, de la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario, Commerçants et Marchands à Commission, tant individuellement que comme associés, ayant fait affaire ensemble à Montréal sous les nom et raison de "Haines, Brother & Company,"

Les Soussignés ont filé au Greffe de cette Cour, un consentement de leurs créanciers à ce qu'ils obtiennent leur décharge, et MERCREDI, le VINGT-DEUX Juin prochain, ils feront application auprès de la dite Cour Supérieure, pour y faire confirmer leur décharge. THOMAS A. HAINES, ALFRED HAINES.

Par C. P. DAVIDSON, leur procureur ad litem. Montréal, 19 mai 1870. 21d

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREO TYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes, MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$30, aura droit à cinq copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année. Aux Etats-Unis.....3.00 Par numéro.....5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique, Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.